

---

---

# S É N A T

---

1<sup>o</sup> SESSION ORDINAIRE 1964-1965

---

**Service des Commissions.**

---

## BULLETIN DES COMMISSIONS

---

### AFFAIRES CULTURELLES

**Jeudi 12 novembre 1964.** — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — M. Fleury, rapporteur pour avis du budget du Ministère de l'Information et de l'O. R. T. F., a d'abord présenté à la commission les crédits affectés au *Ministère de l'Information* en soulignant que 97 p. 100 de l'ensemble consistent en subventions accordées à différents organismes, 3 p. 100 seulement étant affectés au budget de fonctionnement du Ministère. L'augmentation de ces crédits, 6,8 p. 100 en valeur réelle, porte sur les crédits du service de liaison interministériel d'information.

Le rapporteur, après avoir passé en revue différents chapitres, en vient à la dotation du fonds culturel augmentée, au chapitre 43-01, de 667.000 F, augmentation devant permettre, d'une part, le transport de la presse par avion dans certains pays et en particulier au Canada, et, d'autre part, l'intensification de l'action culturelle dans les pays d'Afrique Noire et en Afrique du Nord.

Sous le bénéfice des observations qui lui ont été présentées par M. Fleury et concernant notamment le mode de calcul, en année pleine, de la dotation du fonds culturel, la commission a approuvé les conclusions de son rapporteur.

M. Fleury a, ensuite, analysé la situation de l'O. R. T. F. telle qu'elle résulte du vote de la loi du 27 juin 1964 et des décrets

d'application n° 64-736 du 22 juillet 1964 portant statut de l'O. R. T. F., n° 64-737 du 22 juillet 1964, relatif au régime financier et comptable de l'O. R. T. F., n° 64-738 du 22 juillet 1964, portant statut des personnels de l'O. R. T. F., n° 64-739 du 22 juillet 1964, portant statut des journalistes de l'O. R. T. F., n° 64-740 du 22 juillet 1964, portant création de comités de programmes à l'O. R. T. F., décret du 23 juillet 1964 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'O. R. T. F. Il a souligné le déficit constant de cet organisme (145 millions en 1965) et il a exposé dans quelles conditions le débat s'est déroulé à l'Assemblée Nationale, le problème de l'introduction de la publicité ayant été nettement posé par le Président de la Commission des Finances.

Après un échange de vues auquel ont participé, outre le rapporteur, MM. Lamousse, Bordeneuve, Vérillon, de Bagneux, Tinant, Jung et Rougeron, la commission a décidé de reporter à la fin de la réunion du vendredi 13 novembre, après l'audition de M. Peyrefitte, l'examen du rapport de M. Fleury.

La commission a ensuite entendu M. Christian Fouchet, Ministre de l'Education nationale, sur les crédits de son département ministériel et sur la politique du Gouvernement en matière d'enseignement en général, d'enseignement supérieur en particulier.

La population scolaire comporte 220.000 élèves de plus que l'an dernier et totalise, avec l'enseignement privé, 11 millions d'élèves. La vague démographique atteint cette année l'enseignement supérieur. Cependant, la rentrée scolaire s'est déroulée dans des conditions moins difficiles que l'an dernier.

Du point de vue des locaux, l'industrialisation des constructions scolaires a permis de satisfaire dans des délais rapides les besoins de la rentrée.

Un plan d'urgence a été réalisé pour l'enseignement supérieur : 24.000 places nouvelles, dont 10.000 pour la région parisienne ont été mises à la disposition des étudiants.

Dans les collèges d'enseignement technique où 17.500 élèves ont été refusés faute de place, un effort particulier sera fait l'an prochain pour accueillir 30.000 élèves de plus.

Quant au personnel enseignant, le pourcentage des postes non pourvus dans le second degré reste identique à celui de l'an dernier. La France n'est pas seule à souffrir de la pénurie de personnel. Dans d'autres pays des enseignants issus de classes creuses doivent encadrer des élèves des générations nombreuses d'après guerre.

Des réformes administratives et pédagogiques ont été réalisées, notamment la mise en place d'un secrétariat général au Ministère de l'Education nationale. En application des réformes

d'août 1963, 22 collèges d'enseignement secondaire ont été ouverts en 1963, 195 l'ont été à la présente rentrée scolaire et 295 nouveaux sont prévus dans le présent budget.

Le ministre a ensuite donné des précisions sur la réforme de l'enseignement en cours d'élaboration. Cette réforme comportera notamment une réorganisation du second cycle de l'enseignement secondaire (modification des études du second cycle, suppression de l'examen probatoire et réorganisation du baccalauréat) et la création d'instituts de formation technique supérieure pour répondre aux besoins en cadres moyens. L'enseignement donné dans les facultés des lettres et des sciences comprendra trois cycles. L'année propédeutique sera supprimée.

Après une large consultation des recteurs et doyens de facultés, ces mesures seront soumises à l'examen de commissions ministérielles, du Conseil supérieur de l'Education nationale et du Parlement.

Le ministre a ensuite répondu aux questions posées par le président, MM. Cogniot, Chauvin, Pauly, Tinant, Lamousse, Borde-neuve, Mme Dervaux, MM. Jung, Noury et Fruh.

La commission a, enfin, entendu M. Fruh qui lui a exposé le *budget des Affaires culturelles* en ce qui concerne les *Arts et Lettres*.

Après avoir souligné que l'ensemble des crédits affectés au budget du Ministère des Affaires culturelles n'était qu'en très faible augmentation (3 p. 100) alors que le budget global avait bénéficié d'une augmentation de 7 p. 100 et, après avoir indiqué que les crédits affectés aux affaires culturelles étaient très inférieurs aux prévisions du Plan (— 25 p. 100), M. Fruh a procédé à l'analyse de ce budget en regroupant les chapitres en trois catégories selon qu'ils avaient subi une diminution sensible par rapport à 1964 ou qu'ils avaient bénéficié d'une augmentation ou, qu'enfin, ils étaient au même niveau qu'en 1964. Il a souligné l'insuffisance des crédits affectés à l'acquisition des œuvres d'art, des autorisations de programme et des crédits de paiement prévus pour l'enseignement et la création artistiques et pour les musées nationaux. Il a noté que la dotation inscrite au titre des grandes expositions et manifestations d'art avait été diminuée d'une façon qui ne s'explique pas. Par contre, des chapitres voient leurs dotations augmenter dans des proportions considérables; tel est le cas du chapitre 43-91 qui concerne les maisons de la culture. En conclusion, M. Fruh a proposé à la commission d'adopter le budget du Ministère des Affaires culturelles pour les Arts et Lettres sous les réserves qu'il a présentées.

Après un échange de vues auquel a participé notamment, outre le président, M. Fleury, la commission a décidé de donner un avis favorable au projet de budget pour les Arts et Lettres en demandant à son rapporteur d'insister pour que, dans le cadre des mesures prises en faveur de la décentralisation lyrique, les trois orchestres de l'O. R. T. F. qui ont été supprimés puissent être utilisés par les municipalités. Elle a, également, donné son accord à la proposition présentée par son rapporteur de demander que la détaxation des théâtres soit calculée non plus sur le nombre des séances mais sur le volume des recettes.

**Vendredi 13 novembre 1964.** — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a entendu M. Alain Peyrefitte, Ministre de l'Information, sur les crédits de son département ministériel et de l'O. R. T. F.

Le budget de l'Information est le moins important des budgets de l'Etat. Il s'élève, pour 1965, à la somme de 6.867.000 F, accusant une augmentation de 10 p. 100 sur le budget de l'an dernier. L'augmentation la plus importante a porté sur la dotation du fonds culturel, ce qui a permis de tenter une expérience intéressante : envoi au Canada, dans les délais les plus rapides, de douze hebdomadaires français les plus vendus dans ce pays au cours des trois dernières années. La vente de ces journaux au Canada s'est accrue de 40 p. 100. Si ces excellents résultats se maintiennent, la presse pourrait s'intéresser financièrement à cette opération qui serait trop coûteuse pour être supportée en année pleine par le Fonds culturel.

Le ministre a, ensuite, examiné, d'une part, les différentes dépenses qui iront s'accroissant, notamment celles relatives à l'amélioration de l'infrastructure et aux perfectionnements techniques (développement de la deuxième chaîne, télévision en couleurs, etc.) et, d'autre part, les diverses solutions auxquelles il pouvait être pensé pour y faire face : économie, augmentation de la redevance, emprunt. Des économies très importantes ont déjà été faites et il ne semble pas qu'on puisse faire plus. Par ailleurs, ni l'augmentation de la redevance, qui devrait être assez forte, ni l'emprunt ne paraissent de nature à dégager des recettes suffisantes pour couvrir les dépenses d'investissement. La publicité pourrait permettre d'y faire face. Le ministre a précisé à ce sujet que des études très sérieuses seraient faites, qu'une « table ronde » serait organisée avec les entreprises de presse et qu'en toute hypothèse, un débat aurait lieu devant le Parlement, que la question soit de la compétence du législateur ou de celle du Gouvernement, le Comité constitutionnel pouvant éventuellement, dans ce dernier cas, être consulté.

Après l'audition du ministre, la commission a désigné M. Fleury pour la représenter auprès du Ministre de l'Information en application de l'article 8 de la loi n° 64-621 du 27 juin 1964 portant statut de l'Office de radiodiffusion-télévision française.

Elle a également chargé son président, M. Louis Gros, de procéder à l'étude des principales options du V<sup>e</sup> Plan.

M. Fleury, rapporteur pour avis du budget de l'Information et de l'O. R. T. F., a proposé à la commission de ne pas aborder dans son rapport sur l'O. R. T. F. le fonds du problème de l'introduction de la publicité sur les antennes. M. Gros ayant d'ailleurs souligné que le rôle du Parlement lors du vote du budget consistait seulement à donner un avis favorable ou défavorable sur la perception de la redevance, la commission a approuvé la proposition de M. Fleury qui réservera entièrement, dans son rapport, l'avis de la commission sur l'introduction de la publicité à l'O. R. T. F.

Les conclusions de M. Fleury ont alors été adoptées dans leur ensemble.

M. Cornu, rapporteur pour avis du budget du Ministère des Affaires culturelles (*Monuments historiques*) a présenté les conclusions auxquelles il était parvenu après l'examen des crédits prévus pour les monuments historiques. Il a souligné que l'insuffisance de ces crédits témoigne d'une incompréhension de la part du Pouvoir et provoque chez ceux qui sont attachés à la défense du patrimoine artistique français une grande déception. Reconnaissant, néanmoins, qu'on ne peut pas repousser un budget particulier que l'on juge insuffisant, il a proposé à la commission, qui l'a approuvé, de donner un avis favorable au budget du Ministère des Affaires culturelles en ce qui concerne les crédits affectés aux monuments historiques.

## AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

**Jeu**di 12 novembre 1964. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a tout d'abord entendu le rapport pour avis de M. Joseph Yvon sur les dispositions du budget concernant les ports maritimes, la marine marchande et les pêches.

En ce qui concerne *les ports de commerce*, le rapporteur a souligné la réduction des crédits d'entretien et de modernisation, diminution en valeur absolue qui se trouve aggravée par l'augmentation du coût des travaux et qui contraste avec l'effort exceptionnel effectué par nos voisins belges à Gand et Anvers, hollandais à Amsterdam et Rotterdam, allemands à Hambourg.

M. Yvon a regretté également l'insuffisance des dotations accordées pour les ports de pêche et de plaisance. MM. Lalloy et Brun se sont associés aux observations du rapporteur qui a donné, en définitive, un avis favorable à l'adoption des crédits concernant les ports maritimes.

Les conclusions de M. Yvon ont été adoptées par la commission.

Parlant, ensuite, de *la marine marchande*, le rapporteur a indiqué que la position de la France sur le plan maritime s'était sensiblement dégradée, en dépit de l'augmentation de notre commerce par mer, et a notamment regretté la réduction des crédits d'aide à l'armement.

A ce point de l'exposé, MM. Lalloy, Brégégère, Kauffmann et Brun ont également présenté leurs observations et M. Claireaux a, pour sa part, regretté que le Département de la Marine marchande soit seulement placé sous la direction d'un secrétaire général.

En ce qui concerne la construction navale, M. Yvon a indiqué que nos chantiers étaient handicapés par la raréfaction des commandes de notre armement et la concurrence de nations, telles que le Japon et la Suède.

MM. Brun et de Pontbriand ont évoqué, à ce propos, le problème de la reconversion, partielle ou totale, de certains chantiers et du reclassement des ouvriers sur le plan régional.

Au sujet des *pêches maritimes*, M. Yvon a critiqué la diminution des crédits d'aide à la pêche et souligné les inconvénients résultant d'une application trop rapide, à la pêche, de certaines dispositions du Traité de Rome.

Le rapporteur a terminé son exposé en évoquant les problèmes sociaux et, en particulier, celui des pensions des marins.

Sous ces réserves, la commission a adopté les conclusions favorables de M. Yvon.

La commission a entendu, ensuite, l'exposé présenté par M. Pinton sur un certain nombre de problèmes que soulèvent les différents budgets des *Travaux publics*, exposé qui servira d'ailleurs d'« introduction » aux avis présentés par MM. Bouquerel, Billiémaz, Pams et Yvon.

M. Pinton a critiqué, notamment, les investissements considérables effectués dans la S. N. C. F. alors qu'il importait de développer, de nos jours, d'autres modes de transport (route et voie d'eau) qui sont loin de recevoir de tels crédits de la part de la puissance publique. Citant une série d'exemples chiffrés, le rapporteur pour avis a comparé les investissements réalisés pour le rail, la route, la voie d'eau et le transport aérien ; il

s'est élevé contre la réduction opérée à l'intérieur du Fonds routier, sur les crédits de la voirie locale.

A propos des voies navigables, il a regretté l'absence de dépenses faites pour la réalisation de l'axe Mer du Nord-Méditerranée, inscrit au V<sup>e</sup> Plan, et nécessaire, notamment, au développement de la région marseillaise.

**Vendredi 13 novembre 1964.** — *Présidence de M. Jean Ber-  
taud, président.* — La commission a désigné MM. Raymond Brun  
et Octave Bajeux comme candidats aux fonctions de représen-  
tants du Sénat, le premier comme membre titulaire, le second  
comme membre suppléant, au Conseil supérieur de l'Aménage-  
ment rural.

La commission a, ensuite, procédé, sur le rapport de M. Pau-  
zet, à l'examen pour avis des dispositions du projet de loi de  
finances pour 1965 relatives à *l'agriculture*.

Après avoir souligné que la progression du budget de l'agri-  
culture (+ 9,5 p. 100 par rapport à 1964) était légèrement plus  
forte que le taux d'accroissement de l'ensemble du budget  
(+ 6,9 p. 100), le rapporteur a montré que, si les dépenses  
ordinaires augmentaient dans une proportion plus forte  
(+ 21,2 p. 100), les dépenses en capital accusaient, par contre,  
une sensible diminution (— 8,3 p. 100).

La croissance des dépenses ordinaires est due, pour l'es-  
sentiel :

— au renforcement des effectifs de l'enseignement agricole,  
de la recherche agronomique, de la statistique agricole, des  
services vétérinaires et de la répression des fraudes au titre  
des moyens des services ;

— au développement de l'action éducative, culturelle et  
sociale au titre des interventions publiques.

Les principales observations de la commission portent sur le  
régime des bourses de l'enseignement agricole, la nécessité de  
coordonner les efforts de vulgarisation du secteur public et du  
secteur professionnel, l'inapplication des articles 2, 3, 6, 7 et  
31 de la loi d'orientation agricole, la distorsion entre les crédits  
du F. A. S. A. S. A. destinés à faciliter l'installation de jeunes  
exploitants et les crédits tendant à faciliter le départ des jeunes  
de l'agriculture, l'insuffisance des crédits pour la détaxe du  
matériel agricole, le projet de réforme des services extérieurs  
du ministère de l'agriculture.

Un amendement a été adopté, qui tend à supprimer la dotation  
prévue pour la mise en route du régime de garantie contre les  
calamités agricoles, en vue d'obtenir une application intégrale  
des dispositions de la loi du 10 juillet 1964.

En ce qui concerne les dépenses en capital, M. Pauzet a tout d'abord souligné le retard intervenu dans la mise en œuvre du programme d'investissement de 1964, à la suite des mesures de blocage, retard qui se traduit par un important report de crédit et la diminution des crédits de paiement pour 1965.

L'augmentation des dépenses d'investissement qui pourront être engagées en 1965 porte essentiellement sur les améliorations foncières (remembrement, hydraulique agricole) et l'équipement forestier. Par contre, les crédits destinés aux services publics ruraux sont en stagnation, voire en réduction. Pour le stockage et la transformation des produits agricoles, l'opération de débudgétisation des prêts amorcée en 1964 se poursuit. Le rapporteur a reçu mandat de souligner le ralentissement des investissements réalisés dans ce secteur vital pour l'économie agricole et de demander au Gouvernement la mise en œuvre d'une politique de crédit permettant à la Caisse nationale de Crédit agricole de faire face au financement des prêts mis à sa charge. S'agissant du financement des programmes départementaux d'alimentation en eau par la Caisse des Dépôts, des engagements précis devront être demandés au Gouvernement qui permettent de lever les incertitudes actuelles.

Après un échange de vues entre le rapporteur et MM. Brun, Lalloy, Deguise, Claireaux, la commission a décidé, sous le bénéfice des observations présentées et sous réserve de l'amendement adopté, de donner un avis favorable à l'adoption du budget de l'Agriculture.

#### AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

**Jeudi 12 novembre 1964.** — *Présidence de M. Rotinat, président.*  
— La Commission a entendu un exposé de M. Messmer, Ministre des Armées, sur le budget de son département pour l'année 1965.

Le ministre a présenté successivement les dépenses de fonctionnement du titre III et les dépenses d'équipement du titre V, conformément à la nouvelle présentation du budget. Il a souligné la diminution relative des crédits de fonctionnement, due essentiellement à la diminution des effectifs et l'accroissement des crédits du titre V permettant une bonne cadence de modernisation de nos équipements militaires. Toutefois les effectifs devant être maintenus à leur niveau actuel, sans nouvelle diminution dans les prochaines années, les crédits du titre III recommenceront à augmenter dès 1966 par le simple jeu des augmentations de soldes prévues.



En ce qui concerne le titre V, M. Messmer a passé en revue l'affectation des crédits, d'une part, pour la force nucléaire stratégique et, d'autre part, pour les armements non atomiques qui forment deux masses budgétaires sensiblement égales.

Le ministre a conclu en soulignant les deux aspects positifs essentiels de ce budget : la stabilité des effectifs est acquise ; nous entrons dans une période de modernisation tangible de nos équipements militaires.

Le ministre a ensuite répondu à une série de questions qui lui furent posées notamment par MM. Julien Brunhes, Ménard, de Chevigny, Monteil et Boin.

**Vendredi 13 novembre 1964.** — *Présidence de M. Rotinat, président.* — M. Monteil a présenté à la commission les conclusions de son rapport pour avis sur la section Marine du budget militaire, tendant à l'adoption de celui-ci sous réserve d'un certain nombre d'observations. Se plaçant sur un plan général, M. Monteil a souligné son inquiétude de voir le Gouvernement français, malgré des moyens limités, vouloir entreprendre dans toutes les directions à la fois ; il a estimé notamment que la mise au point de l'engin sol-sol ne semblait pas s'imposer.

La commission a approuvé les conclusions de son rapporteur, après un échange de vues auquel ont participé MM. Ménard, Brunhes et le président. M. Marius Moutet a expliqué les raisons de son vote hostile au budget militaire présenté.

M. de Chevigny, rapporteur pour avis de la section Forces terrestres, a regretté le retard pris dans l'équipement de notre armée de terre, dont l'essentiel sera le char AMX 30 tonnes. Le rythme de fabrication de celui-ci ne permettra en effet que d'équiper la moitié de nos divisions de manœuvre en 1970. Dans son rapport, M. de Chevigny mentionnera une nouvelle fois la question du moral de l'armée et de l'amnistie.

Le rapport a été approuvé par la commission.

Après un échange de vues entre MM. Monteil, Ganeval, Moutet et le président, la commission a chargé MM. Monteil et Ganeval de mettre au point un amendement sur la revalorisation indicative des soldes des sous-officiers.

## AFFAIRES SOCIALES

**Jedi 12 novembre 1964.** — *Présidence de M. Roger Menu, président.* — La commission a procédé à l'examen des dispositions du projet de loi de finances pour 1965 intéressant le budget annexe des prestations sociales agricoles adoptées en seconde délibération par l'Assemblée Nationale.

M. Dulin, rapporteur pour avis, a analysé les mesures nouvelles qui concernent :

1° L'intégration de l'allocation complémentaire instituée par la loi du 21 novembre 1961 dans la retraite de base agricole ;

2° L'élargissement des abattements de cotisations d'assurance maladie en faveur des agriculteurs dont le revenu cadastral est inférieur à 200 F.

Le rapporteur pour avis, tout en se félicitant de l'adoption des mesures depuis longtemps réclamées par l'agriculture, a souligné qu'en contrepartie les cotisations cadastrales d'assurance vieillesse seraient majorées de 30 p. 100 entre 1964 et 1965. Afin de réduire cette augmentation à un taux supportable, il a fait adopter par la commission un amendement tendant à réduire de 16 millions de francs le rendement de ces cotisations, la perte de recettes étant compensée par une majoration de 20 p. 100 de la taxe sur les corps gras alimentaires.

Enfin, il a été décidé de déposer à l'article 53 un amendement visant à exonérer des cotisations d'assurance maladie les exploitants agricoles titulaires d'une allocation spéciale.

#### FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

**Judi 12 novembre 1964.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — *Au cours d'une première séance,* la commission procédant à l'examen définitif du projet de loi de finances pour 1965, après son adoption par l'Assemblée nationale, a entendu M. Portmann, rapporteur spécial pour les Affaires algériennes, sur l'article 68 bis (nouveau) introduit par l'Assemblée nationale. Après un débat sur l'indemnisation des spoliés au cours duquel sont intervenus MM. Armengaud, Alex Roubert président, et M. Marcel Pellenc rapporteur général, la commission a décidé d'adopter l'article 68 bis (nouveau) sans modification.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a ensuite procédé à un nouvel examen des articles de la première partie à la suite de la seconde délibération effectuée par l'Assemblée nationale. La commission a approuvé la modification apportée à l'article 2 (barème de l'impôt sur le revenu) en faveur des célibataires et maintenu son amendement visant à ne pas engager les années ultérieures. Elle a décidé de proposer la suppression des articles 7 (revenus des capitaux mobiliers) et 8 (impôts sur les opérations des bourses de valeurs). L'article 9 (liquidation

de certaines sociétés), modifié par l'Assemblée nationale en seconde délibération, a été adopté. Après avoir confirmé sa décision d'amender l'article 11 (revenus des immeubles dont le propriétaire se réserve la jouissance) et de supprimer l'article 12 (déduction des dépenses d'amélioration des revenus fonciers), la commission a voté deux amendements à l'article 14 (bénéfices agricoles) : le premier précise que ce texte concerne les déficits provenant de l'exploitation à titre accessoire d'un domaine agricole ; le second énumère les déficits qui resteront toujours imputables. Après une discussion à laquelle ont participé MM. Marcel Pellenc rapporteur général, Richard, Louvel, Coudé du Foresto et Kistler, la commission a adopté l'article 15 (publicité sur la voie publique) dans le texte voté par l'Assemblée nationale. Elle a ensuite décidé de supprimer l'article 17 (prélèvement sur les recettes des sociétés de courses parisiennes). Après une discussion à laquelle ont participé MM. Richard, Armengaud, Alex Roubert président, Berthoin, Coudé du Foresto, Marcel Pellenc rapporteur général, Driant et Fléchet, la commission a adopté une nouvelle rédaction pour l'amendement prévoyant un blocage de crédits à l'article 24 (équilibre général du budget). Sur proposition de M. Descours Desacres, un amendement a été voté à l'article 19 prévoyant que le prélèvement, au profit du budget de l'Etat, sur les recettes du fonds de soutien aux hydrocarbures serait diminué, le cas échéant, d'une somme égale aux moins-values de recettes enregistrées, afin de garantir au fonds un minimum de ressources.

Après avoir entendu les rapporteurs spéciaux compétents, la commission a adopté, sans proposer d'amendement, certains budgets qui avaient été modifiés par l'Assemblée nationale (Intérieur, Agriculture, Prestations sociales agricoles, Dépenses militaires et Affaires algériennes) ainsi que les articles 28, 29, 52, 70 et 71.

*Au cours d'une seconde séance*, la commission a procédé à l'examen des amendements déposés à la première partie du projet de loi de finances.

**Vendredi 13 novembre 1964.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — En application de l'article 8 de la loi n° 64-621 du 27 juin 1964 portant statut de l'Office de radio-diffusion-télévision française, la commission a désigné M. Edouard Bonnefous comme candidat pour représenter le Sénat auprès du Ministre de l'Information. Puis la commission a procédé à l'examen des amendements récemment déposés au projet de loi de finances pour 1965.

*Au cours d'une seconde séance, tenue sous la présidence de M. Alric, vice-président, la commission a examiné si l'exception d'irrecevabilité de l'article 42 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, soulevée par le Gouvernement à l'encontre de l'amendement n° 26 à l'article 24 prévoyant un blocage de certains crédits, était applicable. Après une délibération à laquelle ont pris part MM. Richard, Chochoy, de Montalembert, Marcel Pellenc, rapporteur général, et Alric, président, la commission a admis l'irrecevabilité de l'amendement n° 26 au regard des dispositions de l'article 42 susvisé.*

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,  
SUFFRAGE UNIVERSEL,  
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

**Judi 12 novembre 1964.** — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a examiné pour avis le projet de loi de finances pour 1965 (n° 22, session 1964-1965), adopté par l'Assemblée Nationale, en ce qui concerne les crédits du Ministère de la Justice.*

Après avoir entendu un exposé du rapporteur qui a analysé les mesures financières nouvelles figurant dans ce budget, la commission a procédé à une discussion générale sur l'état de la Justice et de ses serviteurs à l'heure actuelle. Les principaux orateurs intervenant: MM. Abel-Durand, Delalande et Namy, ont tous, ainsi que le rapporteur, souligné la gravité de la crise de recrutement dans la magistrature. Ils ont fait remarquer que le nombre de magistrats qui sont recrutés est absolument hors de proportion avec les besoins qui vont se manifester. On estime en effet que, de 1964 à 1983, 140 magistrats par an abandonneront leurs fonctions, alors qu'à peine 30 ou 35 seront recrutés. La commission a été unanime à estimer qu'une revalorisation du début de la carrière des magistrats devait être entreprise et que l'on devrait revenir sur la réforme de 1958 à l'égard des juges d'instance qui devraient, comme par le passé, constituer un cadre spécial.

M. Abel-Durand a insisté à nouveau sur la nécessité d'opérer un transfert des charges des collectivités locales à l'Etat en ce qui concerne l'entretien des bâtiments judiciaires. Il a également souligné les difficultés de la tâche des juges de l'enfance qui manquent à la fois de locaux appropriés et de l'aide en personnel indispensable.

A la demande de M. Namy, le rapporteur a été chargé de demander au Garde des Sceaux quelles seraient les répercussions de la réforme administrative intervenue dans la région parisienne, en ce qui concerne le fonctionnement de la Justice.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission a donné un avis favorable aux crédits du Ministère de la Justice.

*Au cours d'une deuxième séance*, tenue dans l'après-midi, la commission a examiné, sur rapport de M. Nayrou, les crédits du Ministère de l'Intérieur.

Le rapporteur, ainsi que les principaux intervenants : MM. Abel-Durand, Héon, Geoffroy et Voyant, ont constaté que ce budget introduisait une certaine augmentation des crédits de programmes, mais ont également exprimé le regret que cette augmentation soit, pour la plus grande partie, consacrée aux travaux requis pour le nouvel aménagement de la région parisienne.

La commission a consacré son attention à l'étude de quatre problèmes principaux. Elle a, tout d'abord, regretté la diminution importante des crédits affectés à l'aide des services d'incendie départementaux. Elle s'est inquiétée, une fois de plus, du fait que rien de sérieux ne soit fait pour protéger la population civile en cas de guerre atomique, au moment même où la constitution d'une force de dissuasion risque d'attirer des périls sur notre pays.

Le rapporteur et ses collègues ont pris acte du fait que les transferts de charges opérés cette année, du budget des collectivités locales au budget de l'Etat, sont extrêmement faibles et ne correspondent en rien aux programmes qui avaient été établis par la commission Chatenet.

M. Nayrou a, par ailleurs, déploré très vivement la diminution des crédits d'exécution du plan d'amélioration du réseau routier départemental et communal.

La commission a, enfin, chargé son rapporteur d'attirer une fois encore l'attention du Gouvernement sur la précarité de la situation financière des collectivités locales, aggravée par le fait que leurs possibilités d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont réduites sur instruction du Ministre des Finances. M. Geoffroy a notamment signalé que cette politique gouvernementale conduisait les communes à emprunter

auprès des banques privées pour une durée et à un taux extrêmement désavantageux. M. Voyant a résumé le débat en déclarant que l'on avait l'impression que l'équilibre du budget de l'Etat était assuré au détriment de celui des collectivités locales.